



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou  
BENIN  
Tél: +229 21 30 25 70  
travail.infos@gouv.bj  
www: travail-gouv.bj

## ARRÊTÉ

ANNEE 2023 N° 045 / MTFP / DC / SGM / DPAF / SA / 026SGG23

portant nomination des billeteurs et assistants régisseurs au Ministère  
du Travail et de la Fonction Publique

### LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois des finances ;
- vu la loi n° 2022-33 du 09 décembre 2022 portant loi de finances pour la gestion 2023 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'État et les actes qui l'ont modifié ;
- vu le décret n° 90-360 du 26 novembre 1990 portant allocation d'indemnités de sujétion aux personnalités administratives et à leurs collaborateurs immédiats ;
- vu le décret n° 2020-496 du 07 octobre 2020 portant procédures d'exécution budgétaire ;

- vu le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, tel que modifié par le décret 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu l'arrêté n° 845/MEF/CAB/SGM/DGB/CF/DEB/SOCA du 03 juin 2009 portant mesures de réduction des régies et limitation des ordres de paiements ;
- vu l'arrêté n°748-c/MEF/DC/SGM/DGB/CF/DSIP/SSI/069SGG/18 du 05 mars 2018 portant fixation des critères de nomination des agents comptables, régisseurs , assistants régisseurs et billeteurs ;
- vu la lettre n° 321-c/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/CRBMGP du 08 février 2022 relative à la désignation des acteurs de la chaîne managériale des programmes budgétaires ;
- Considérant les nécessités de service,

## A R R Ê T E

### Article premier

Les agents dont les noms suivent, sont nommés ainsi qu'il suit. Il s'agit de :

N°	Nom et Prénoms	Matricule	Corps	Grade	Programme/structure
01	ABLOUTAN Geneviève	74 525	Attaché des Services Financiers (ASF)	A3-7	<b>Assistant régisseur</b> du programme 2 : Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale.
02	LEGBA Bai Marthe Judith	35 857	Attaché des Services Financiers (ASF)	A3-7	<b>Assistant régisseur</b> du programme 3 : Modernisation de l'Administration Publique.
03	CHABI Boni Adonis	73 472	Administrateur des Services Financiers (AdSF)	A1-5	<b>Billeteur</b> de l'IGSEP
04	SOSSOUKPE- EKE D. Martin	51 227	Attaché des Services Financiers (ASF)	A3-10	<b>Billeteur</b> de la DRAE

## Article 2


Le billeteur et l'assistant régisseur sont personnellement et pécuniairement responsables des fonds mis à leur disposition ou mandatés à leur profit.

## Article 3

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'arrêté n° 015/MTFP/DC/SGM/DAF/SA/020SGG21 du 29 mars 2021.

Il sera publié partout où besoin sera.

Cotonou, le 27 AVR 2023



**Adidjatou A. MATHYS**

### Ampliations :

PR 02 ; AN 02 ; CC 02 ; Cour des Comptes 02 ; HCJ 02, CES 02 ; HAAC 02 ; SGG 02 ; SGPR 02 ; IGSEP 01 ; DGTCP 01 ; DGB 01 ; Autres Directions/MTFP 10 ; Intéressés 04 ; JO 01.